Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annulation CCMI

Par fegre44

Bonjour,

J'avais fait une réservation de terrain et signé un CCMI, malheureusement suite à une réponse tardive d'obtention de crédit (crédit obtenu mais pas signé), les délais étant passés pour le terrain, celui-ci a été promis a d'autres personnes. Puis-je annuler mon CCMI. Comment savoir au niveau des clauses suspensives les dates à prendre en compte? je suis perdu. De plus Suis-je redevable auprès de la courtière pour les démarches faites?

En vous remerciant par avance pour votre aide.